

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4266)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 441

présenté par
M. Besson-Moreau

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« en l'absence d'accord étendu »

les mots :

« à défaut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.